

FICHE DE POSTE AGENT POLYVALENT

Identification du Poste :

Intitulé	Agent polyvalent
Grade	Adjoint technique territorial
Service	Service technique
Lieu d'affectation	Commune de Villechenève

Relations hiérarchiques :

Supérieur hiérarchique	Adjoint responsable des agents techniques, Maire
Agents encadrés	Aucun

Relations fonctionnelles :

Elus	Maire, et Adjoint
Agents	Secrétaire de Mairie
Public	Usagers du service public ou personnes fréquentant les espaces publics de la commune

Définition du Poste :

Les missions du poste	Réaliser l'ensemble des travaux nécessaires à l'entretien en s'assurant de l'hygiène des locaux et des espaces publics
Activités	<p>Sous le contrôle du Maire et de l'adjoint responsable des agents techniques, l'agent dispose d'une relative autonomie pour :</p> <ol style="list-style-type: none">1) Effectuer les petits travaux d'entretien des bâtiments, hors travaux spécialisés :<ul style="list-style-type: none">➤ Maçonnerie, peinture, etc.➤ Nettoyage des salle communales2) Entretien des espaces verts :<ul style="list-style-type: none">➤ Tailler les massifs et les haies, entretien du fleurissement➤ Arroser, tondre et désherber3) Faire l'entretien courant de la voirie :<ul style="list-style-type: none">➤ Nettoyement de la voirie et curage des fossés➤ Entretien hivernal de la voirie communale avec possibilité d'intervention en dehors des horaires de référence. Déneigement et salage.➤ Entretien et création des chemins de randonnée communaux4) Propreté :<ul style="list-style-type: none">➤ Maintenir un village propre➤ Changer les sacs poubelles➤ Opérer le tri sélectif et Gestion des composteurs

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Veiller à la propreté des points de collecte et gestion de la benne carton ➤ Emporter certains déchets encombrants à la déchetterie <p>5) Entretien et ranger le matériel utilisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nettoyer les matériels d'entretien après usage ➤ Ranger les matériels et les produits <p>7) Transmettre à la secrétaire de mairie les besoins en matériels et produits</p>
--	--

<p>Compétences professionnelles :</p> <p>Savoirs faire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Conduire un tracteur de 3.5T<PTC<7T équipé de dispositifs portés ou tractés ➤ Conduire un véhicule (permis B minimum exigé), BE et C ➤ Appliquer les normes et techniques d'utilisation des matériels et produits d'entretien ➤ Détecter les dysfonctionnements d'une structure, d'un équipement, d'un outil ➤ Diagnostiquer la limite au-delà de laquelle l'entretien exige le recours à un spécialiste (réparations, maintenance préventive ou curative par un professionnel, etc...) ➤ Rendre compte à la hiérarchie
--	--

<p>Compétences comportementales :</p> <p>Savoirs être</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation du travail en fonction du planning et des consignes données ➤ Rigueur dans l'utilisation des matériels et des produits d'entretien. ➤ Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité ➤ Discrétion lorsque le travail s'effectue au contact des usagers
---	---

<p>Conditions d'exercice</p>	<p>Temps de travail : 35h lissées sur 2 semaines en alternance</p> <p>Horaires : Semaine de 5 jours : 38h45</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi de 7H30 à 12H15 et de 13H15 à 17H15 • Mardi à vendredi de 7H30 à 12H15 et de 13H15 à 16H <p>Horaires : Semaine de 4 jours : 31h15</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lundi de 7H30 à 12H15 et de 13H15 à 17H15 • Mardi à jeudi de 7H30 à 12H15 et de 13H15 à 16H <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux supplémentaires en fonction des nécessités du service Des heures supplémentaires ou complémentaires peuvent être demandées en fonction des nécessités de service, dans le respect de la réglementation en vigueur, et donnent lieu à récupération ou indemnisation conformément aux dispositions applicables à la fonction publique territoriale. ➤ L'activité peut s'exercer en présence des usagers (espaces publics) ➤ Station debout prolongée, travail courbé et/ou bras levés. ➤ Moyens mis à disposition : vêtements professionnels adaptés (casque, chaussures de sécurité, combinaison, gants...), vestiaire équipé de sanitaires, locaux de stockage des produits et matériels, moyens techniques appropriés. ➤ L'agent est soumis aux règles du Document Unique (DUERP) ➤ Des formations sécurités et habilitations pourront être mises en place
-------------------------------------	---

Mis à jour le 23/01/2026

Le Maire

B. CHAZELLES